



Prime amiante et décès du conjoint

Par magch

Bonjour,

Ma maman perçoit la prime amiante mais elle vient d'apprendre qu'elle n'y aura plus le droit puisque mon père vient de décéder. Apparemment, la reversion de mon père ne se cumule pas avec la prime du conjoint vivant !
Est-ce normal que le conjoint vivant perde ses droits qu'il a acquis grâce à son travail ?
Y a-t'il un texte de loi relatif à cela ?

Merci d'avance pour votre réponse